



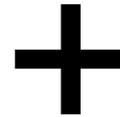
Le canton s'engage pour une agriculture durable : Des actions concrètes pour Genève

Point presse du Conseil d'Etat – 26 août 2020

Constats

10'000 ha de surfaces agricoles utiles
389 exploitations dont 250 avec
paiements directs
500'000 habitant.e.s
20% d'autosuffisance alimentaire

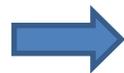
28% des impacts de la
consommation sur
l'environnement sont
dus à l'alimentation
(ensemble de la chaîne
du producteur au
consommateur)



Efforts soutenus
des paysans
pour réduire les
impacts sur
l'environnement

86% des Genevois
souhaitent
consommer plus
de produits locaux

Et pourtant



**50% des produits
genevois sont
consommés à
l'extérieur du canton !**

Historique

Privé

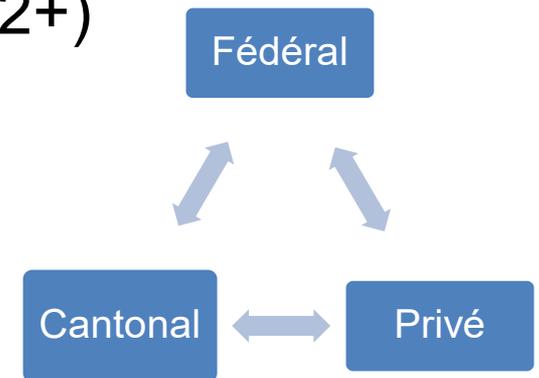
- Stratégie "Agriculture 2030" 'd'Agrigenève (juin 2020) >
 - 7 énoncés stratégiques

Fédéral

- Politique agricole à partir de 2022 (PA 22+)

Cantonal

- LPromAgr (2005) et RPromAgr
- Feuille de route 2018-2023 du DT
- Plans d'actions et stratégies cantonales



Contexte

- Attentes de la population dans le contexte genevois particulier: canton contraint, forte densité de la population, frontalier.
 - Besoin d'adaptation du cadre et des moyens d'action aux nouveaux enjeux
 - Nécessité de mettre en cohérence les objectifs formulés à divers niveaux
- De nouveaux leviers indispensables

Le Conseil d'Etat propose des dispositifs nouveaux

1. **Projet de loi modifiant la loi sur la promotion de l'agriculture (LPromAgr).**
2. **Projet de loi (LIAF) regroupant trois contrats de prestations d'importance majeure:** l'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE), Agrivulg et l'association MA-Terre.

Loi modifiée: objectifs et moyens d'action principaux

- Introduction du principe de **souveraineté alimentaire** visant à favoriser une agriculture paysanne indigène rémunératrice et diversifiée, fournissant des denrées alimentaires saines et répondant aux attentes sociales et écologiques de la population.
- Renforcement des dispositions face au **changement climatique**, enjeu capital pour la production agricole:
 - approvisionnement en eau, en tenant compte de la ressources en elle-même
 - accompagnement des familles paysannes : anticipation des changements et adaptation des modes de production et pratiques agricoles (bio, agroforesterie, agriculture de conservation, cultures associées, biodiversité fonctionnelle, etc.)
 - instauration d'une assurance récolte

Loi modifiée: objectifs et moyens d'action principaux

- Elévation des objectifs environnementaux et de santé par une **meilleure protection phytosanitaire** via notamment:
 - la diminution des intrants
 - le soutien de méthodes alternatives
- Renforcement du soutien aux actions de **sensibilisation** de la population sur **l'alimentation durable issue de la production locale** (via notamment OPAGE, GRTA, MA-TERRE, et le développement du **tourisme rural**) en particulier sur
 - les modes de production,
 - les conséquences de leurs achats alimentaires,
 - les régimes alimentaires équilibrés et
 - le gaspillage alimentaire.

Loi modifiée: objectifs et moyens d'action principaux

- **Faciliter l'installation et la reprise d'exploitations par la nouvelle génération**
 - une information renforcée par différents vecteurs
 - un accompagnement notamment pour l'accès aux crédits et aux terrains agricoles
- **Améliorer la planification de l'espace rural pour**
 - préserver des terres agricoles (quantité et qualité)
 - mieux coordonner et intégrer les différentes fonctions de cet espace (production de denrées alimentaires, biodiversité, eau, déassement de la population, etc...)
 - prendre en compte les enjeux agricoles le plus en amont possible des projets

Loi modifiée: pilotage et gouvernance de la politique agricole cantonale

- La "Commission d'attribution du fonds de promotion" est renommée en "**Commission consultative pour l'agriculture**", avec:
 - Des missions élargies
 - Une composition revue
- **Objectifs:**
 - Représenter un organe de **conseil** pour le Département
 - Renforcer **la transversalité** des thématiques agricoles et alimentaires
 - **S'adapter** aux nombreuses attentes sociétales d'aujourd'hui

Adaptation de trois contrats de prestations

=> **SYNERGIES** et complémentarités

**Loi sur la promotion de
l'agriculture**

PRODUCTION

CP - AgriVulg

- Formation continue des professionnels
- Agriculture de conservation
- Plan d'action Phytosanitaire
- Sensibilisation aux réalités de la production agricole
- ...

PROMOTION-INFORMATION

CP - OPAGE

- Promotion des produits agricoles
- Information sur les externalités positives d'une consommation locale et sur les modes de production
- Tourisme rural
- ..

ALIMENTATION

CP - MA-Terre

- Sensibilisation transversale alimentation issue de la production locale
- Lien entre les acteurs
- Emergence de projets système alimentaire territorial durable
- ...

Appui et collaboration par l'OCAN

Montants des subventions 2021-2024

		Nouvelle période 2021-2024				Variation /année
	2020	2021	2022	2023	2024	
LPromAgr						
AgriVulg	198'000	278'000	278'000	278'000	278'000	+80'000
OPAGE	1'834'000	1'834'000	1'834'000	1'834'000	1'834'000	.-
MA-Terre (nouveau)	100'000	300'000	300'000	300'000	300'000	+200'000

Partenaires économiques privés et institutionnels de l'agriculture genevoise

GOUVERNANCE	VULGARISATION PAR FILIERE	PROMOTION	ALIMENTATION	RECHERCHE & FORMATION
 	     		<p>MA-Terre</p>	    

Merci de votre attention